



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière qu'une demande de permis de démolition a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis au 240 rang de la Côte-Saint-Louis en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition dudit bâtiment est demandée afin de dégager le sol pour reconstruire sur le terrain une nouvelle habitation unifamiliale isolée

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

**Ville de L'Épiphanie
66, rue Notre-Dame
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1**

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue le 10 février 2020, à 18 h 30, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 31 janvier 2020.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE